

2020



L O I
Portant réunion des États d'Avignon
& du Comtat Venaissin à l'Empire
Français.

Miscellanées d'archives

HISTOIRE

Miscellanées d'archives

Ces « choses mêlées » rassemblent des documents du mois publiés sur le site Internet des archives départementales de Vaucluse de 2015 à 2020.

Prestigieux, surprenants, esthétiques ou dramatiques, ces documents ont été arrangés autour de thèmes variés comme le patrimoine industriel, les notaires, les fêtes...

Si parfois la portée scientifique de certains frôle l'anecdotique, ils n'en sont pas moins des archives historiques qui disent l'histoire ou qui, modestement, racontent des histoires.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture.



« Loi portant réunion des États d'Avignon et du Comtat Venaissin à l'Empire français »

La journée internationale des Archives met « La démocratie » à l'honneur. À cette occasion, les archives départementales de Vaucluse vous invitent à découvrir la loi de l'Assemblée nationale du 14 septembre 1791 portant réunion des États d'Avignon et du Comtat Venaissin à l'Empire français.

Illustrer la démocratie dans les archives questionne : quel document public pourrait rendre compte, de manière originale, quant à l'histoire d'un territoire donné, ce système po-

litique fondé sur la souveraineté du peuple ?

Le Vaucluse a vécu, dans son passé, un événement particulier qui peut être vu comme un acte éminemment démocratique dont le document présenté porte le souvenir.

Ce document est un in-folio imprimé sur papier chiffon, dont le titre est surmonté en vignette d'un frontispice décoré d'allégories. De dimensions modestes, il n'en est pas moins la « Loi portant réunion des États d'Avignon et du Comtat Venaissin à l'Empire français », imprimé par un éditeur orangeois, Esprit Nicolau, à la demande des commissaires envoyés par la France.

Le 14 septembre 1791, « l'Assemblée nationale déclare qu'en vertu des droits de la France sur les États réunis d'Avignon et du Comtat Venaissin, et que conformément au vœu librement et solennellement émis par la majorité des communes et des citoyens de ces deux pays, pour être incorporés à la France, lesdits deux États réunis d'Avignon et du Comtat Venaissin sont dès ce moment partie intégrante de l'Empire français. »

Tout est contenu dans ces quelques mots : « vœu librement et solennellement émis par la majorité des communes et des citoyens de ces deux pays, pour être incorporés à la France ». Ce document fait état du premier exemple au monde du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Mais quel contexte politique explique la nécessité d'un tel vote ?

En 1789, Avignon et le Comtat Venaissin font partie du patrimoine du Saint-Siège et représentent une enclave dans le royaume de France. Ils enserrant les principautés d'Orange et de Mondragon, et jouxtent le Comté de Sault ainsi que la seigneurie d'Apt dans laquelle le territoire comtadin de Bonnieux est isolé.

En novembre 1789, Bouche, député d'Aix à l'Assemblée Nationale, dépose une motion qui provoque l'émotion générale : en proposant le rattachement d'Avignon et du Comtat à la France en vertu des droits historiques des anciens comtes de Provence, l'avocat provençal ne faisait que reprendre les arguments et la politique des rois de France. Le Comtat et Avignon furent unanimes

pour repousser cette motion qui n'envisageait même pas l'éventualité de consulter les sujets du pape. Ce sont finalement les silences et le refus du pape à vouloir répondre aux désirs de réformes de ses sujets qui poussèrent les Avignonnais et les Comtadins à prendre en mains leurs destinées. Un an après la France, les Comtadins réitèrent l'expérience des états généraux, avec une assemblée représentative qui concilia difficilement (et en vain) la mise en place de réformes sur le modèle français et un respect de la souveraineté pontificale. Avignon par contre franchit le pas en adoptant une municipalité « à la française » puis en rompant avec Rome au mois de juin 1790 ; expulsant le représentant du pape, la ville arbore les armes de France et offre à l'Assemblée nationale le vœu de sa réunion à la France.

Pendant ce temps, la Révolution réforme le royaume et donne naissance, le 22 mars 1790, à 83 départements. Dans cette nouvelle configuration, les principautés d'Orange, de Mondragon et la seigneurie d'Apt deviennent des districts des Bouches-du-Rhône ; le Comté de Sault quant à lui un district des Basses-Alpes. Avignon et le Comtat demeurent des territoires à part, mais non imperméables aux idées nouvelles.

Les longues hésitations de l'Assemblée nationale, partagée entre les intérêts de la diplomatie et de la politique intérieure, et ce nouveau droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dont Avignon réclame à son profit la mise en application, bloquèrent « la question d'Avignon » sur plus d'une année. Alors que les

députés s'affrontent sur des arguments historiques ou juridiques, les tensions entre patriotes et papiste s'accroissent dans les anciens états du pape. Au printemps 1791, une guerre civile éclate autour de la rivalité entre Avignon qui réaffirme sa volonté de réunion à la France, et le Haut-Comtat qui reste fidèle au pape.

L'envoi tardif de médiateurs français n'a pas évité les heurts sanglants, mais permet le rétablissement de la paix (juin 1791). Les envoyés du roi et de l'Assemblée nationale organisent au cours de l'été une vaste consultation électorale pour connaître les

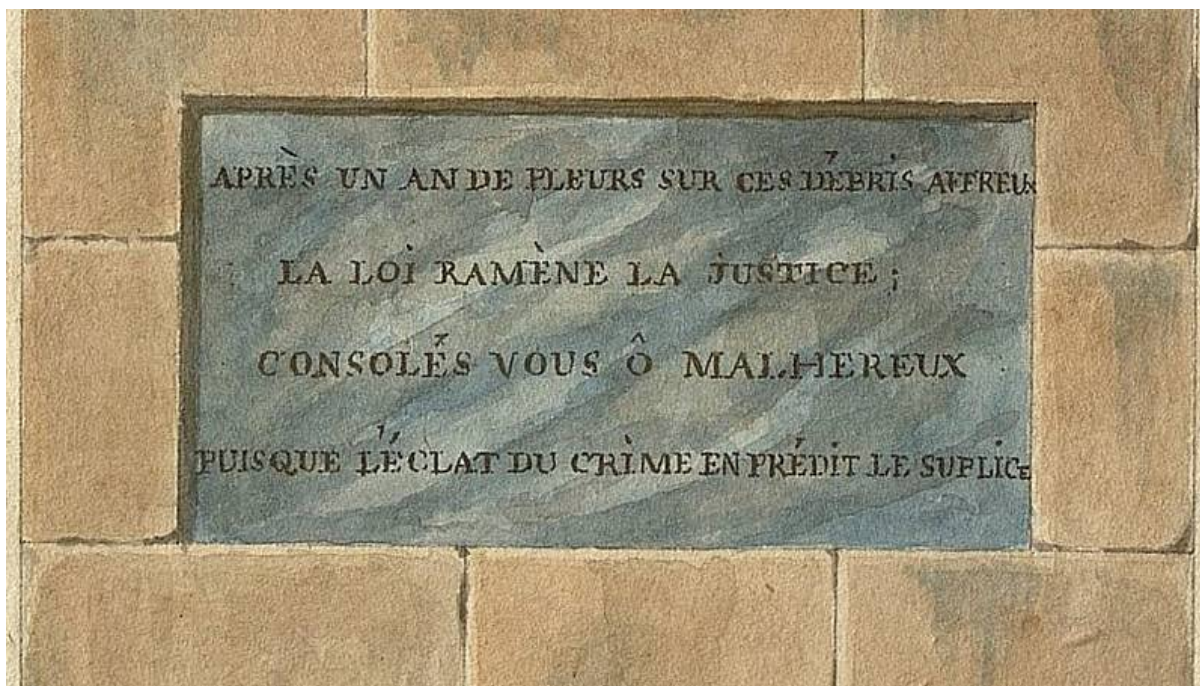
vœux des Comtadins. Au terme de ce scrutin, les partisans de la réunion à la France l'emportent. C'est sur ce fondement de vœu libre et solennel émis par la majorité des communes d'Avignon et du Comtat que l'Assemblée nationale prononce le 14 septembre 1791 la réunion d'Avignon et du Comtat à la France.

Le département de Vaucluse est enfin créé le 25 juin 1793 par la Convention nationale. Mais ceci est une autre histoire....

III. Loi portant réunion des États d'Avignon et du Comtat Venaissin à l'Empire français, placard (AD Vaucluse 9 J 7/2)

Cette notice s'inspire et est composée d'extraits de :

- 1789-1793. Naissance d'un département « Le Vaucluse ». Catalogue de l'exposition réalisée par les Archives départementales de Vaucluse à l'occasion du bicentenaire de la création des départements, le 22 mars 1990.
- Des clefs et les lys. France Avignon, Comtat. XIIIe siècle – 1791. Catalogue de l'exposition réalisée par les Archives départementales de Vaucluse du 6 novembre 1991 au 6 janvier 1992.



Le souvenir de la Terreur à Bedoin

« Monument élevé des ruines de Bédouin le 15 floréal an III par ordre du représentant du peuple Jean de Bruy, sur la place où fut égorgée une partie des malheureux habitants de cette infortunée commune »

Après la Révolution, la toute jeune République française cherche à imposer le nouvel ordre en instaurant la Terreur. S'ensuit alors un cortège d'exactions, de jugements expéditifs et de condamnations à mort.

Pour l'arrachement d'un arbre de la Liberté en l'an II, la commune de Bedoin et ses habitants paieront le prix fort : 63 exécutions, le village in-

condié et la commune rayée de la carte.

Après la mort de Robespierre, la Révolution prend un nouveau tournant. La rupture est nette y compris dans le cadre de l'affaire de Bedoin.

Le 24 frimaire an III (14 décembre 1794), les habitants de Bedoin obtiennent un dédommagement de 300 000 livres (correspondant environ à 2 millions d'euros actuels). Mais au-delà de ce dédommagement, le nouveau pouvoir entend « consacrer par un acte imposant la résurrection de Bédouin (...) et à donner en même temps un grand exemple de la puissance et de la justice nationale en vengeant et en consolant les victimes du règne de la tyrannie » (Procès-verbal de de la réhabilitation de Bedoin, 17 floréal an III, Arch. dép. Vaucluse, 4 L 73). Ainsi, il est décidé que la commune de Bedoin serait

réinstallée le 15 floréal suivant, soit le jour anniversaire de l'arrachement de l'arbre de la liberté, et redevienne chef-lieu de canton.

Si l'on en croit le procès-verbal de réhabilitation, ce jour-là les habitants de Bedoin ainsi que des détachements des communes alentours venus célébrer la renaissance de la commune se donnent rendez-vous à Crillon. La procession qui mène jusqu'à Bedoin est *« précédée et suivie de deux corps de musique, le pavillon tricolore flottant, en tête du cortège, comme un signe de ralliement (...) ». Le premier bataillon de la force armée a défilé ; (...) suivi et bordé d'un peuple innombrable livré aux plus douces émotions et faisant sans cesse retentir les airs de cris de vive la République ! Vive la Convention nationale ! (...) Mais quel contraste ! A peine arrive-t-on aux murs de Bédoin (...) tout ce peuple ivre de joie tombe subitement dans une sorte de stupeur (...) en traversant un*

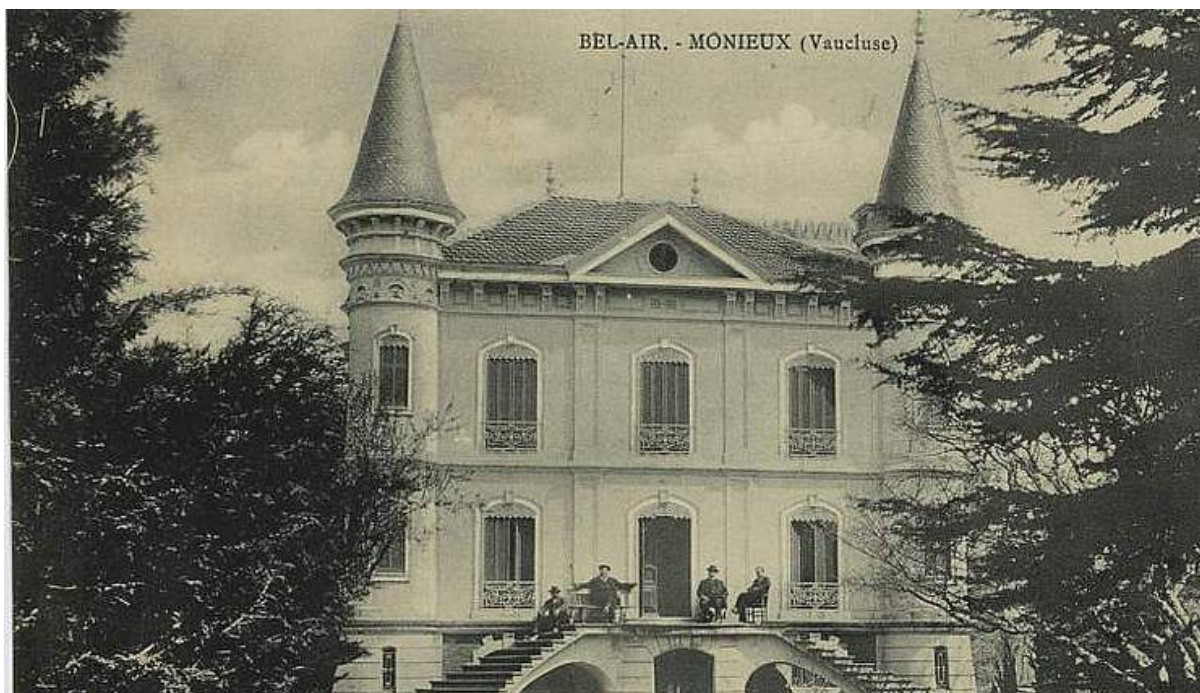
monceau de cendres et de ruines. (...).

Cette cérémonie se termine avec l'inauguration par les représentants du peuple d'un monument pour se souvenir des malheureux égorgés de « cette infortunée commune ». Le délicat dessin à la gouache annexé à l'imposant registre des plaintes des habitants de Bedoin immortalise l'édifice toujours érigée aujourd'hui au cœur du village. Sur la colonne parée du drapeau tricolore est apposée une plaque de marbre noir portant cette inscription :

*« Après un an de pleurs, sur ces débris affreux
La loi ramène la justice :
Consolez-vous, ô malheureux !
Puisque l'éclat du crime en prédit le
suplice. »*



Ill. : Monument pour la réhabilitation de Bedoin (détail sur la plaque de marbre noir au bas du monument), 1795 (AD Vaucluse 4L 73)



Un château en prêt

Le doc du mois vient souvent à nous par hasard. À l'abri d'une liasse, niché au creux d'un fonds, anodin ou insolite, comme surpris dans son sommeil, il finit par se laisser apprivoiser pour nous raconter la petite histoire dans la grande.

Les fonds abyssaux des archives de la Grande Guerre en regorgent. Ainsi, dans un dossier de la sous-série 2 R relative aux affaires militaires et plus particulièrement à l'organisation de l'armée, trois cartes postales du château de Bel-Air à Monieux se distinguent du lot ; une lettre accompagne cet envoi : *J'ai l'honneur de mettre à la disposition du gouver-*

nement de la république le château de Bel-Air (environ 800 m d'altitude) à Monieux... C'est ainsi que débute le courrier que Monsieur L. Anselme adresse à Monsieur le sous-préfet d'Apt le 12 août 1914.

En temps de guerre, toute une organisation doit se mettre en place pour accueillir les blessés. Si l'autorité militaire gère pécuniairement les hôpitaux temporaires et la Croix rouge avec les sociétés de bienfaisance administrent les hôpitaux auxiliaires, les hôpitaux bénévoles eux sont pris en charge par les municipalités et parfois même par les communautés religieuses ou les particuliers.

Dans le Vaucluse, le préfet Albert Lambert-Rochet, sous la tutelle du Ministère de la guerre, coordonne l'infrastructure d'urgence. Dans sa

note circulaire du 20 septembre 1914 adressée aux communes, il exprime la nécessité d'augmenter les ressources hospitalières en détaillant différents aspects : les locaux, le personnel médical, le financement, l'économat, la convention de mise à disposition et le règlement intérieur.

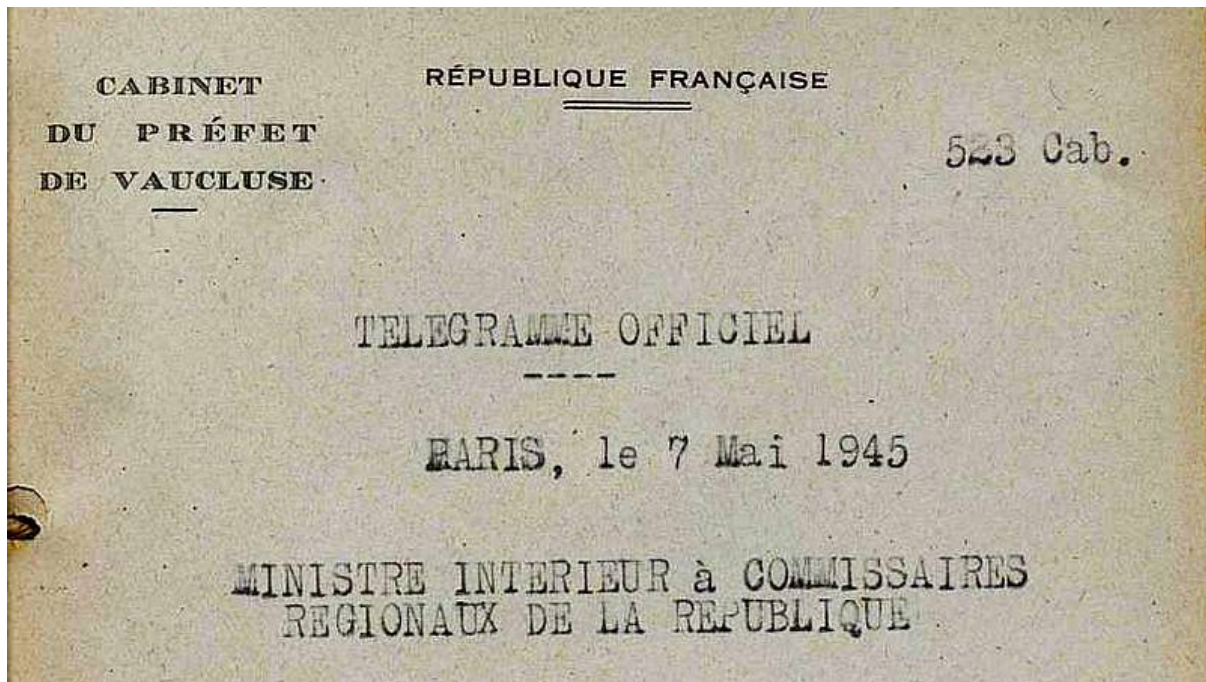
Pour procéder à l'installation des hôpitaux chargés d'accueillir les militaires blessés au front, l'administration préfectorale réquisitionne les bâtiments communaux, et notamment les établissements scolaires. La capacité d'accueil est calculée en fonction du nombre d'habitants et les communes les plus importantes de Vaucluse, particulièrement sollicitées, votent le nombre de lits attribués, en conseil municipal. Lorsque les coûts de mise en œuvre et de fonctionnement sont trop élevés, les communes contractent des emprunts auprès de la Banque de France en attendant le mandatement de l'État ou réclament l'imputation des dépenses directement à l'administration militaire.

Les petites communes elles, ne sont pas en reste. Ne pouvant recevoir le flot ininterrompu de soldats et d'officiers, elles participent aux frais d'installation en votant des aides financières en conseil municipal. Et la population, souvent déjà meurtrie dans

sa chair, dans un mouvement de générosité mêlé de patriotisme, contribue à la solidarité nationale en apportant un soutien logistique ou une aide matérielle.

C'est probablement ce même élan qui incita M. Anselme dès le début du conflit, à proposer son château *situé au milieu d'un parc de 20 hectares* pour accueillir une dizaine de blessés convalescents, en complément de 50 lits gérés par la Croix-Rouge à Apt. Outre l'équipement nécessaire en literie et lingerie, du bois à brûler *à discrétion*, il met à disposition son domestique Jules Parraud et sa femme, active et dévouée ainsi que *100 bouteilles de Bordeaux et 30 bouteilles de champagne*.

Quelle suite donna la préfecture à cette proposition ? Le dossier coté 2 R 77 ne le dit pas mais ce courrier est un témoignage de l'engagement citoyen des français et de l'impact de la Grande Guerre sur les départements qui n'eurent pourtant pas à subir de batailles sur leurs terres.



Le 7 mai 1945

Le 8 mai 1945 marque la capitulation de l'Allemagne et la victoire des alliés. Mais que se passa-t-il la veille ?

Le 7 mai 1945, le cabinet du préfet de Vaucluse est destinataire d'un télégramme officiel émanant du Ministère de l'Intérieur, adressé aux commissaires régionaux de la République.

Représentants du général de Gaulle, alors chef du gouvernement provisoire de la République française, ces commissaires, appelés aussi "CRR", ont la charge à la Libération de rétablir les libertés républicaines et l'autorité de l'État, et font la liaison entre le gouvernement parisien et les autorités locales issues de la Résistance comme les Comités départementaux de

libération. Leurs missions prennent fin le 22 mars 1946.

Que dit le message ? Le Ministère exhorte les commissaires à veiller à la mise en œuvre par les préfets d'instructions programmées et ce, *un quart d'heure après le début de l'allocution du Général de Gaulle [...] en cas d'annonce de la fin des hostilités.*

Le même jour, ce télégramme est suivi d'un autre. Il s'agit d'une circulaire qui précise les mesures applicables dès la déclaration de la fin de la guerre par le général de Gaulle. Le gouvernement décide également que *le jour [...] de la fin des hostilités et le lendemain seront considérés comme jours fériés.*

De fait, l'armée allemande rend les armes le 7 mai 1945, et la reddition est signée à Reims par le maréchal

allemand Alfred Jodl, en présence des généraux américains Walter B. Smith et Eisenhower, du général français François Sevez et du général soviétique Sousloparov. Mais Staline exige que la reddition soit signée dans la capitale allemande, contrôlée par l'Armée rouge. Une nouvelle signature a donc lieu dans la nuit du 8 au 9 mai 1945 à Berlin.

Lorsque le général de Gaulle annonce la capitulation allemande

dans une allocution radiophonique le 8 mai 1945, à 15 heures, on fait sonner les cloches pour marquer la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe. Si la France a maintenu la date du 8 mai, les Russes et leurs alliés est-européens commémorent la fin de la guerre le 9 mai.



Le Train de l'Amitié

Il fut un temps où, en signe de solidarité, les États-Unis affrétaient un train chargé de denrées alimentaires, à destination d'une Europe affaiblie par la 2e Guerre mondiale.

Ce doc du mois, tiré d'un dossier du fonds de la Préfecture de Vaucluse intitulé "Train de l'amitié 1947-1948", est un magazine de photoreportages américain qui parut de 1937 à 1971. *Look*, édité et traduit en français pour les besoins de l'œuvre caritative, illustre avec ardeur et force photos cette aventure.

L'opération "Friendship Train" est suggérée en novembre 1947 par un journaliste de Washington, Drew Pearson. Pour concrétiser le projet, une association est créée : le comité

directeur du Train de l'Amitié américaine. Son objectif : sillonner les États-Unis d'Ouest en Est afin de collecter vivres, médicaments et vêtements auprès de la population américaine puis les faire parvenir aux pays européens les plus nécessiteux. Les Français et les Italiens ont été les principaux bénéficiaires de cette démarche philanthropique.

Le train, avec un unique wagon au départ, débute son périple en Californie et arrive à New York trois semaines plus tard. Grâce à un formidable élan de générosité, 499 wagons supplémentaires sont affrétés, soit l'équivalent de 1500 wagons européens. Les cargaisons sont ensuite acheminées progressivement par bateau jusqu'au port du Havre pour une distribution sur le sol français.

Mais quel rapport avec le Vaucluse pourrait-on se demander ? La raison

est simple, Avignon compte parmi les villes choisies pour recevoir les denrées, elle se doit donc d'accueillir dignement le convoi, et celui-ci est justement attendu le mardi 23 décembre 1947 à 15h00.

Le vendredi précédant la cérémonie d'accueil du "Train de l'Amitié en gare d'Avignon", une réunion se tient en préfecture. C'est le comité d'honneur et de propagande qui est responsable de la réception du train et de ses correspondants. Sous la houlette de M. le préfet, attentif au protocole, et en présence de membres éminents, on finalise tous les aspects de la manifestation, selon les dispositions de la circulaire du Ministère de l'Intérieur n°625 du 16 décembre 1947. On compte parmi les personnalités requises : M. Gabriel Biron, président du Conseil général ; M. Maddalena, adjoint au maire d'Avignon ; le colonel commandant d'armes ; Mgr l'archevêque d'Avignon ; le président de la Chambre de commerce ; le président de la Croix rouge française ainsi que le président de l'Entr'Aide française, société de secours en charge de la répartition des colis alimentaires.

Après une réception en grande pompe et un vin d'honneur offert par la mairie à M. et Mme Pearson, l'heure est à la ventilation des denrées soit : 11 790 kilos de farine, 9 264 boîtes de lait sucré, 900 kilos de sucre en poudre, 3 312 kilos de légumes secs, 1 054 kilos de pâtes et

958 boîtes de jus de fruits destinés aux enfants de moins de 14 ans. Quatre camions de l'armée assurent la livraison des écoles avignonaises publiques et privées, des orphelinats, des crèches, des garderies et des pouponnières. Sous le commandement du colonel Duplessier, la manutention militaire fabrique du pain blanc pour 6 000 écoliers, et ce durant 20 jours. Au total, 27 tonnes de denrées ont été distribuées.

En guise de remerciements, les enfants bénéficiaires ont écrit des lettres et réalisé des dessins. Ces œuvres, recueillies par l'Entr'Aide française furent exposées sur les murs du Foyer social, au 17 rue de la République à Avignon. Sur l'air du Pont d'Avignon, une chanson fut même composée : *Sur le Pont de l'Amitié, on s'empresse, on s'empresse ; Sur le Pont de la Charité, on est comblé de bienfaits...*



Allo... le mur est ouvert !

9 novembre 1989. Les Berlinoïses - de l'Est et de l'Ouest - se souviendront longtemps de cette date. Retrouvailles, embrassades, découvertes. La joie, l'émotion et l'espoir étaient au rendez-vous d'une nuit blanche pas comme les autres.

LORSQU'À 2h45, dans la nuit de jeudi à vendredi, le téléphone a sonné, j'avoue avoir eu les pires inquiétudes. Pour rien ou presque : à l'autre bout du fil, quelque part sur la Kurfürstendamm, c'était Heike, une

de l'une à l'autre et vice versa, sans obstacles. Heike n'était pas née quand le mur s'est élevé. C'est la première fois qu'elle mettait les pieds "drüben" (de l'autre côté). Pourquoi ? "Comme ça, sur un coup de tête. Lorsque j'ai pris

Il n'y avait pas trois quarts d'heure que Günter Schabowski, le secrétaire du Comité central, avait annoncé la nouvelle réglementation, à la surprise générale des journalistes rassemblés pour ce briefing sur la deuxième journée des tra-

Une fois passés de l'autre côté, c'est un monde nouveau qui se présente. Des milliers de Berlinoïses de l'Ouest sont là pour souhaiter la bienvenue. Beaucoup d'entre eux en profiteront aussi pour aller faire un petit tour dans la capitale de la RDA.

un bel appartement. Vous savez, tout n'est pas si mal chez nous." Heidi, une connaissance, en profite pour retrouver Jürgen, son mari qui avait quitté illégalement le pays il y a près de deux ans. "Nous avons pleuré, m'a-t-elle raconté encore émue

domaine frontalier. Les policiers, des deux côtés, se sont employés pacifiquement à ramener le calme. *La confiance peut se recréer entre le Parti et le peuple*

Il y a 30 ans...

L'heure est à la commémoration de la chute du Mur de Berlin. Un souvenir fort qui donne l'occasion d'évoquer le contexte de sa construction et de redécouvrir comment à l'époque la presse relatait l'évènement

1945, la 2e Guerre mondiale s'achève. Sur les restes encore fumants de l'Allemagne vaincue, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'U.R.S.S. occupent le pays, conformément aux accords de Yalta. Mais les relations entre les forces alliées ne vont pas tarder à se dégrader. Berlin en est la cause principale : la capitale, occupée par l'Armée rouge, doit faire l'objet d'un découpage et d'une répartition entre les puissances occidentales et l'Union soviétique. La coalition prend fin en

1948 lorsque Staline interrompt sa participation au Conseil de contrôle allié. Puis en 1949, il organise le blocus de Berlin, obligeant les occidentaux à mettre sur pied un pont aérien afin de ravitailler la population berlinoise. Cette crise est l'un des épisodes majeurs de la Guerre froide.

La même année, sont créées la République fédérale d'Allemagne (R.F.A. ou Allemagne de l'Ouest) sous la triple autorité des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France et la République démocratique allemande (R.D.A. ou Allemagne de l'Est) sous domination soviétique. Si la sécurisation de la frontière entre les deux États se renforce, les Allemands de l'Ouest et de l'Est peuvent encore transiter. En 1950, la R.D.A. compte 18 388 000 habitants mais ils sont nombreux à fuir le pays par Berlin dont la frontière est moins sur-

veillée qu'en zone rurale. Il suffit en effet de prendre le métro ou le train. En 1961, plus de 3 millions d'Allemands sont passés à l'Ouest. Une hémorragie qui prive la R.D.A. d'une main-d'œuvre précieuse dans un contexte économique moribond : stagnation de la production industrielle, baisse des investissements, pénurie alimentaire.

Pour y mettre fin, Walter Ulbricht, président du Conseil d'état de R.D.A., réagit en ordonnant dans le plus grand secret la pose de barbelés et de grillages dans la nuit du 12 au 13 juin 1961 tout autour de Berlin-Ouest, en préalable à l'édification du mur. Sa construction en béton armé débute le 13 août, et s'effectue sous une étroite surveillance militaire et policière. C'est le secrétaire du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne (SED), Erich Honecker, qui a la responsabilité politique de la planification et de la réalisation du Mur ; il le présente comme un "mur de protection antifasciste".

Caractéristiques du Mur :

- Longueur totale de la ceinture autour de Berlin-Ouest : 155 kilomètres, dont longueur entre Berlin-Ouest et Berlin-Est : 43,1 km. et longueur entre Berlin-Ouest et la R.D.A.: 111,9 km.
- Tours de contrôle : 302
- Unités de chiens de garde : 259
- Miradors : 93
- Bunker : 20

- Mesures d'un segment de mur :
hauteur : 3,6 m au minimum ;
largeur 1,20 m ; profondeur au sol 2,10 m.

Les Alliés sont déconcertés par cette opération. Ils décident toutefois de ne pas intervenir militairement en raison du maintien de leur liberté d'accès à l'enclave occidentale que représente Berlin-Ouest.

Les conséquences d'une telle décision politique ne se font pas attendre. Les échanges économiques entre les deux Berlin vont cesser. 63 000 berlinois de l'Est perdent leur emploi à l'Ouest, et 10 000 de l'Ouest perdent leur emploi à Berlin-Est. Et dès lors, malgré une augmentation des points de passage à la frontière et la possibilité de visiter leur famille à l'Ouest, des milliers d'Allemands de l'Est n'auront de cesse de tenter de franchir le Mur au péril de leur vie. Entre 1961 et 1989, plus de 100.000 personnes essaient de fuir la R.D.A., 600 fugitifs sont abattus par les gardes-frontières de R.D.A. ou trouvent la mort autrement. On dénombre au moins 140 morts autour du seul Mur de Berlin au cours de cette période.

Il faudra attendre 1989 et un vent de libération impulsé par le Président de l'U.R.S.S., Mikhaïl Gorbatchev, pour que l'étau sur la population est-allemande se desserre. Le gouvernement de la R.D.A. ne parvient plus à enrayer l'émigration. En octobre de la même année, sur l'Alexanderplatz à Berlin-Est, 250 000 à 500 000 manifestants, opposés au régime communiste, manifes-

tent en appelant à la liberté d'expression et la liberté de réunion. Le 9 novembre, le secrétaire du comité central Günter Schabowski annonce lors d'une conférence de presse, une nouvelle réglementation visant à assouplir les sorties du territoire de R.D.A. Quelques heures après, les douaniers de Berlin ne parviennent plus à faire face à la pression exercée par la population désireuse de passer en R.F.A. Le responsable du service des passeports du poste-frontière, qui n'a toujours pas reçu de consigne, décide d'ouvrir définitivement les

barrières. Le Mur est vaincu et les premiers coups de pioche sont donnés. Le 10 novembre, le SED annonce des élections libres.

De 1989 à 1990, il est démantelé à raison de cent mètres en moyenne par nuit, avant l'organisation d'une démolition officielle qui se termine fin 1991. Six pans ont été conservés pour mémoire.